

Augustin a-t-il changé d'intention pendant la composition des « *Retractationes* » ?

1. — C'est à bon droit que J. de Ghellinck constate à propos des *Retractationes* : « A côté des *Confessions*, l'histoire littéraire doit reconnaître au même titre, dans les *Retractations* un genre nouveau, qu'ignorait jusque-là la littérature profane gréco-romaine : c'était un événement littéraire, une nouveauté totale, que pareil écrit, publié en l'an de grâce 427-428, et dont on chercherait vainement le modèle dans la lignée des écrivains classiques, depuis Platon ou Xénophon jusqu'à Cicéron ou Tacite » ¹⁾. Pourtant le nombre des études consacrées à cet écrit est très restreint. En 1954, J. Burnaby a essayé d'analyser l'intention d'Augustin : faut-il voir dans les *Retractationes* une forme d'autocritique ou bien une apologie ? ²⁾ Il va sans dire que cette analyse garde toujours une grande valeur, même si le changement d'intention que Burnaby croit constater chez l'auteur ne s'avère pas réel. D'après Burnaby Augustin aurait penché, pendant la composition de l'ouvrage, de plus en plus vers le genre apologétique, aurait visé de plus en plus la justification de soi-même. Ceci nous paraît inexact ; pour cette raison nous donnerons au par. 2 un exposé de l'argumentation de Burnaby, à laquelle nous opposerons notre opinion au par. 3.

2. — Burnaby argumente comme suit : en 412, le Père de l'Eglise fait mention de son dessein dans une lettre à Marcellinus

¹⁾ J. DE GHELLINCK, *Compléments à l'étude de la patristique dans Patristique et Moyen Age*, tome III, Gembloux-Bruxelles-Paris 1948, p. 344.

²⁾ J. BURNABY, *The « Retractationes » of Saint Augustine: Self-criticism or Apologia ?* dans *Augustinus Magister*, t. I, Paris 1954, pp. 85-92.

(*Epist.* CXLIII). Il ne faut pas considérer ses œuvres comme provenant d'une autorité infaillible. Il a toujours eu l'intention de *proficiendo scribere et scribendo proficere* : « *Si enim mihi Deus, quod volo, praestiterit, ut omnium librorum meorum quaecumque mihi rectissime displicent, opere aliquo ad hoc ipsum instituto, colligam atque demonstrem, tunc videbunt homines quam non sim acceptor personae meae* » (*Epist.* 143, 2).

La lutte contre Pélagie l'a empêché pendant 14 ans d'exécuter son projet, mais en même temps elle lui a fait découvrir les passages de son œuvre qui pourraient donner à ses adversaires l'occasion de l'attaquer.

La lettre à Quodvultdeus (*Epist.* CCXXIV) montre qu'Augustin a modifié son projet original : « *Retractabam opuscula mea ; et si quid in eis me offenderet, vel aliis offendere potest, partim reprehendendo partim defendendo quod legi deberet et posset operabar* ». Il se rendait compte de ce changement, ce que prouve sa remarque à propos du *De Genesi ad litteram liber imperfectus* dans les *Retractationes* I, 18 : « *In hoc libro ea notare quae mihi displicent, vel defendere quae aliis non bene intellecta displicere possunt, superfluum mihi visum est* ».

Cependant, dans le *Prologue* des *Retractationes* son but est exposé de la même façon que dans la lettre à Marcellinus : « *ut opuscula mea cum quadam iudiciaria severitate recenseam, et quod me offendit velut censorio stilo denotem* ». Le ton de ce *Prologue* est très humble et l'auteur écrit en se souvenant des avertissements de l'Écriture sainte contre le *multiloquium* et le *verbum otiosum*. Pas un mot sur *defendere*. Nous pouvons supposer que ce *Prologue* a été écrit avant le livre dont il forme l'introduction, car voici la première phrase : « *Iam diu est ut facere cogito atque dispono quod nunc adiuvante Domino aggredior, quia differendum esse non arbitror* ». Pendant la composition des *Retractationes*, le Père de l'Église s'est donc rendu compte que sa tâche ne se bornait pas à corriger des erreurs. Il devait en outre se défendre contre l'interprétation ou l'application abusives de ses textes. Du reste, plus d'un auteur change de position pendant la rédaction de son travail. Voilà la théorie de Burnaby.

3. — Cette argumentation s'appuie surtout sur la considération que le *Prologue* des *Retractationes* a été écrit le premier, ce que Burnaby croit pouvoir prouver par la première phrase : « *quod nunc*

adiuvante Domino aggredior ». Cependant cet *aggredior* n'a rien qui doit nous surprendre, car nous le retrouvons aussi dans le deuxième *prooemium* du *De Oratore* (2, 9) : « *quod hoc etiam spe aggredior maiore ad probandum* ». Et pourtant nous savons que ce prologue a été écrit après coup ³⁾.

D'ailleurs, nous croyons utile d'examiner sur ce point les œuvres de Cicéron. En effet, cet auteur était le maître et le modèle de la littérature du quatrième siècle après J.-C. ⁴⁾. Augustin, lorsqu'il était encore rhéteur, basait son enseignement sur Cicéron ⁵⁾. De plus, les prologues des dialogues de Cassiciacum chez Augustin montrent les mêmes traits que ceux de *De natura deorum*, *Tusculanae disputationes*, *De finibus* et *De Oratore* de Cicéron ⁶⁾.

Il y a un principe de Pascal qui veut que « la dernière chose que l'on trouve en faisant un ouvrage, est de savoir celle qu'il faut mettre la première » ⁷⁾. L'analyse de nombreux dialogues révèle que le *prooemium* a été écrit en dernier lieu ⁸⁾. La rhétorique antique et nos propres habitudes de composer veulent que la préface soit la dernière étape d'un ouvrage ⁹⁾. La genèse de certains dialogues (*Academica*, *De finibus*) prouve nettement que les interlocuteurs ont été choisis avant le destinataire ¹⁰⁾.

Du reste, Salluste aussi avait l'habitude de terminer son travail par le prologue. Chez Rambaud, les *prooemia* expliquent « omissions, intentions, digressions, irrégularités apparentes et donnent un sens philosophique au récit » (*Revue des Etudes Latines* 24 (1946), pp. 115-130).

Quintilien affirme que c'est renverser l'ordre naturel des choses que de rédiger en dernier lieu le *prooemium*. Au surplus, dit-il, c'est le meilleur moyen d'éviter d'improviser. Cicéron semble plutôt partager l'avis de Pascal, quand il écrit : « *Si quando id*

³⁾ M. RUCH, *Le Préambule dans les Œuvres Philosophiques de Cicéron*, Paris 1958, p. 190.

⁴⁾ H.-I. MARROU, *Saint Augustin et la fin de la Culture Antique*, Paris 1937, p. 19.

⁵⁾ *Ibid.*, p. 49.

⁶⁾ J. O'MEARA, *The historicity of the early dialogues of Saint Augustine* dans *Vigiliae Christianae* 5 (1951), p. 164.

⁷⁾ M. RUCH, o. c., p. 11.

⁸⁾ *Ibid.*, p. 118.

⁹⁾ *Ibid.*, p. 121.

¹⁰⁾ *Ibid.*, p. 353.

primum (c'est-à-dire le préambule) *invenire volui, nullum mihi occurrit nisi aut exile, aut nugatorium, aut vulgare atque commune* » (De Or. 2, 315)¹¹⁾.

Chez Cicéron l'épître dédicatoire est bien considérée comme une lettre réelle et le *prooemium* est souvent désigné par *litterae* (ainsi Att. 13, 32, 3) même quand il ne comporte pas de dédicace¹²⁾.

Il est évident que Cicéron a considéré les *prooemia* de ses dialogues non comme de simples préfaces, mais comme des *missives* ; ainsi, annonçant la nouvelle version des *Académiques*, il écrit : « *His libris nova prooemia sunt addita quibus eorum uterque laudatur ; eas 'litteras' volo habeas...* » (Att. 13, 32, 3). Au sujet du *liber annalis* qu'Atticus lui a dédié, il s'exprime ainsi : « *An mihi potuit esse ... gratior ulla salutatio... quam illius libri quo me hic 'adfatus' quasi iacentem excitavit ?* » (Brut. 13).

L'allocation (*adfari*) chez Cicéron, ne se réduit toutefois pas à la dédicace ; mais l'ouvrage, dans son ensemble, est présenté comme une lettre ; ainsi le *De officiis* se termine par *vale*. Ailleurs, la dédicace est le seul lien entre les entretiens d'un traité ; ainsi dans le *De finibus*¹³⁾.

Pour citer encore quelques exemples d'une époque postérieure : au V^e siècle, certains ouvrages d'Ausone¹⁴⁾ et d'Avit de Vienne¹⁵⁾ ont des prologues composés sûrement après coup. Il est également hors de doute qu'au IV^e siècle Prudence a écrit à la fin l'introduction de ses œuvres complètes¹⁶⁾. On pourrait alléguer d'autres exemples.

Quand un prologue est postérieur à l'ouvrage lui-même, ceci comporte des conséquences spéciales. Pour se borner à Augustin, Marrou croit que notre auteur lui-même a écrit le *breviculus* du *De Civitate Dei* et estime que le Père de l'Eglise parle de soi-même à la troisième personne¹⁷⁾.

C'est un fait connu que Lactance aussi bien qu'Augustin ont

¹¹⁾ Ibid., p. 331.

¹²⁾ Ibid., p. 260.

¹³⁾ Ibid., p. 337.

¹⁴⁾ G. BARDY, *Copies et éditions au V^e siècle* dans *Revue des Sciences Religieuses* 23 (1949), pp. 39-41.

¹⁵⁾ Ibid., pp. 51-52.

¹⁶⁾ A. SIZOO, *Geschiedenis der Oud-Christelijke Latijnse Letterkunde*, Haarlem 1951, p. 81.

¹⁷⁾ H.-I. MARROU, *La division en chapitres des livres de La Cité de Dieu* dans *Mélanges Joseph de Ghellinck*, t. I, *Antiquité*, Gembloux 1951, p. 239.

écrit en tout cas certains prologues après coup ¹⁸). Nous le savons par exemple du prologue du *De Doctrina Christiana*, ainsi que du quatrième livre de cet écrit et des cinq premiers livres du *De Trinitate* ¹⁹).

Il vaut la peine d'examiner, armé de cette science, le texte de ces prologues. D'abord le prologue du *De Doctrina Christiana*. Les expressions suivantes pourraient nous faire douter que le prologue en question ne soit écrit après coup : « *Haec tradere institui volentibus et valentibus discere, si Deus ac Dominus noster ea quae de hac re cogitanti solet suggerere, etiam scribenti mihi non deneget* » (Prol. 1) ; « *Quod antequam exordiar, videtur mihi respondendum esse his qui haec reprehensuri sunt* » (Prol. 1) ; « *Quidam enim reprehensuri sunt hoc opus nostrum, cum ea quae praecepturi sumus non intellexerint* » (Prol. 2) ; « *Et sine talibus praeceptis, qualia nunc tradere institui* » (Prol. 4) ; « *Huius viae quam in hoc libro ingredi volumus, tale nobis occurrit exordium* » (Prol. 9).

Ce qui suit ne prouve pas non plus que le prologue du IV^e livre ait été écrit après coup : « *Domino adiuvante, de proferendo pauca dicemus ; ut, si fieri potuerit, uno libro cuncta claudamus, totumque hoc opus quatuor voluminibus terminetur* » (Prol. IV, 1).

Certaines parties du *De Trinitate* ont été ajoutées également plus tard ; ainsi, les introductions à chacun des cinq premiers livres ; puis la finale, ou plutôt toute la dernière partie, assez considérable, du XII^e livre. Ces divers morceaux ayant été composés vers la même époque (419) très rapidement et d'un seul élan, on s'explique la parenté de ton entre des pages qui ne sont distantes qu'apparemment ²⁰). Pourtant, on n'a pas l'impression que ces prologues aient été composés plus tard, en lisant les passages suivants : « *Quapropter adiuvante Domino Deo nostro suscipiemus et eam ipsam quam flagitant, quantum possumus, reddere rationem* » (*De Trin.* I, II, 4) ; « *Sed primum secundum auctoritatem Scripturarum sanctarum, utrum ita se fides habeat, demonstrandum est. Deinde si voluerit et adiuverit Deus, istis garrulis ratiocinatoribus... sic fortasse serviemus* » (I, II, 4) ; « *Nec pigebit autem me, sicubi haesito,*

¹⁸) U. DUCHROW, *Zum Prolog von Augustins De Doctrina Christiana* dans *Vigiliae Christianae* 17 (1963), p. 169.

¹⁹) *Ibid.*, p. 169.

²⁰) J. PLAGNEUX, *Christocentrisme de Saint Augustin* dans *Augustinus Magister*, t. II, Paris 1954, p. 819.

quaerere ; nec pudebit, sicubi erro, discere » (I, II, 4) ; « Ergo in nomine Domini susceptum opus aggrediamur » (I, III, 6) ; « Si me, ut precor et spero, Deus defenderit atque munierit... non ero segnis ad inquirendam substantiam Dei » (II, Prooemium 1) ; « Nec trepidus ero ad proferendam sententiam meam, in qua magis amabo » (II, Prooemium 1) ; « Duae sunt reliquae, de quibus deinceps disserere aggrediar » (III, Prooemium 3) ; « Primum ab ipso Domino Deo nostro... et adiutorium ad intellegenda atque explicanda quae intendo, et veniam precor sicubi offendo » (V, I, 1).

Du reste, l'emploi du futurum et du coniunctivus dans les prologues, composés postérieurement, se rencontre déjà dans la Comédie Nouvelle : cf. p.e. Plaute : « *Adolescens huc iam adveniet, quem videbitis* » (*Rudens*, 80) ²¹). Il est donc tout à fait possible que le Prologue des *Retractationes* ait été composé après le texte des deux livres, et, vu la façon d'agir habituelle, il faut même dire que c'est probable

4. — Conclusion

Selon toute vraisemblance le prologue des *Retractationes* a été composé après coup. Probablement *Retractationes* I, 18 a donc été écrit avant le prologue et alors il ne saurait être question d'un changement d'intention chez Augustin. Dès le début on rencontre dans son autocritique un élément apologétique. Du reste, on peut adhérer à l'opinion de De Ghellinck en déclarant à propos de cette apologie : « Aux expressions qui marquent la critique, on peut opposer celles qui contiennent une louange : on y remarquera la même franchise, mais avec une plus grande réserve dans l'éloge » ²²). Aussi est-il très logique que le prologue des *Retractationes* corresponde, à propos des intentions d'Augustin, avec la lettre à Marcellinus. Il y avait toujours un élément apologétique dans ses intentions et on doit l'accepter comme explicable. Pour le Père de l'Eglise, c'était si normal que, dans le premier livre et dans la lettre à Quodvultdeus, il fait ouvertement mention de ses intentions apologétiques.

Hilversum.

L. J. VAN DER LOF.

²¹) M. RUCH, o. c., p. 304.

²²) J. DE GHELLINCK, o. c., p. 361.